

**Fiche d'inscription
2010/2011**

Enfant(s) :

Photo

Nom :

Prénom :

Date de naissance :/...../.....

Nom :

Prénom :

Date de naissance :/...../.....

Nom :

Prénom :

Date de naissance :/...../.....

Ci-joint un chèque de : 95 € x(Nombre d'enfants) libellé à l'ordre du Trésor Public correspondant à l'inscription de mon (mes) enfant(s) ci-dessus nommé(s)

Un Certificat médical d'aptitude à la pratique sportive datant de moins de 6 mois et un certificat de scolarité **sont obligatoires**. Votre (vos) enfant(s) ne sera (seront) pas accepté(s) si ces documents ne sont pas fournis.

Aucun remboursement ne pourra être demandé en cas d'abandon en cours de saison.

En cas d'absence de votre (vos) enfant(s) à l'un des cours, vous devez impérativement en informer l'EMS.

*Contact Mairie : 01.60.43.43.26

Une fiche d'inscription par famille.

Fait à le.....

Signature du responsable légal de l'enfant :

**A nous retourner en Mairie de Magny le Hongre
21 rue du Moulin à vent 77700 Magny le Hongre
Tel : 01.60.43.43.26**

Fiche de Renseignement Sanitaire (une fiche par enfant)

Enfant :

Photo

Nom :

Prénom :

Date de naissance :/...../.....

Allergie(s) :

Préciser la cause de l'allergie et la conduite à tenir (si automédication le signaler) :

.....
.....

Autres indications concernant la santé de l'enfant :

Tuteur Légal 1

Tuteur Légal 2

Nom / Prénom :

Nom / Prénom :

Adresse :

Adresse :

Code Postal :

Code Postal :

Ville :

Ville :

Tel Dom. :

Tel Dom. :

Tel Port. :

Tel Port. :

Mail :

Mail :

N° Sécurité sociale* :

*Du tuteur sur lequel se trouve l'enfant.

ASSURANCE

Dans le cadre de l'EMS, la municipalité contracte une assurance « individuelle accident » qui couvre l'ensemble des adhérents à l'EMS lors des activités proposées sur les équipements communaux.

Autorisation Je soussigné(e) M.....

1) S'engage à déposer et à venir récupérer mon/mes enfant(s) au point d'accueil de l'EMS

Sinon, personne(s) majeur(s) autorisé(es) à récupérer mon enfant :

n° tel :

Et prend note que mon enfant ne pourra pas être accueilli aux centres de loisirs les mercredis après les séances EMS. ; que la commune ne prend pas en charge la dépose des enfants inscrits dans les CLSH à l'EMS

2) Autorise mon enfant à être pris en photo, dans le cadre des animations sportives, et autorise la parution de ces photos dans le journal d'information communal ainsi que sur tous autres supports de communication de l'EMS (affiches, flyers...) et sur le site Internet communal : Oui NON

3) **Dans le cadre des animations sportives de l'EMS, autorise, en cas d'accident le nécessitant, mon enfant à être conduit par les services de secours d'urgence dans le centre Hospitalier le plus proche.**

J'atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'E.M.S. de Magny le Hongre que j'accepte dans sa totalité.

Fait à le.....

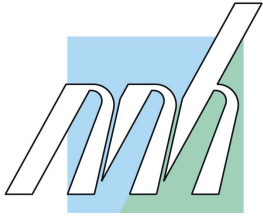
Signature du responsable légal de l'enfant :

Fiche récapitulative des documents à fournir

- 2 photos d'identités
- Le règlement intérieur signé par le représentant légal
- Un certificat médical datant de moins de 6 mois
- Le règlement par chèque ou espèces
- Un certificat de scolarité
- La fiche d'inscription remplie et signée
- La fiche de renseignements remplie et signée

Fait à le.....

Signature du responsable légal de l'enfant :



Règlement Intérieur Ecole Multisports de Magny le Hongre

Article 1 : Chaque adhérent s'engage à respecter le présent règlement qui sera diffusé lors des inscriptions. Au bout de trois avertissements formulés par les animateurs de l'EMS, l'enfant pourra être exclu sans remboursement des frais d'inscription.

Article 2 : L'enfant ne pourra intégrer l'école multisports de Magny le Hongre qu'une fois son dossier d'inscription complet, ceci pour des raisons évidentes de sécurité et de responsabilité.

Article 3 : Les activités de l'école multisports s'adressent aux enfants scolarisés en école élémentaire.

Article 4 : Les enfants seront tenus de respecter les horaires qui leur seront indiqués à leur inscription définitive.

Article 5 : Tout enfant se doit de respecter les lieux et le matériel qui lui seront mis à disposition. Toute dégradation volontaire pourra faire l'objet d'une exclusion temporaire ou définitive.

Article 6 : Un comportement respectueux est indispensable envers le personnel éducatif et les autres enfants participants aux activités.

Article 7 : Une tenue de sport appropriée est indispensable à la pratique des activités proposées.
Une paire de chaussures de rechange propre est obligatoire pour participer aux séances.

Article 8 : Les parents s'engagent à prévenir les éducateurs en cas d'absence.

Article 9 : L'école Multisports de Magny le Hongre décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'effets personnels de valeur (bijoux, montre, etc....)

Article 10 : Il est interdit d'apporter des objets dangereux susceptibles d'occasionner des blessures.

Article 11 : L'activité de l'école des sports est une activité annuelle. Les frais de participation ne sont en aucun cas remboursables.

Signature du tuteur légal :